

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

### **2021-90** CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ «CONTROLE DES OUVRAGES GEOREFERENCES »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18

Votants : 18

**Titulaires présents :**

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

**Délégués titulaires absents :**

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 30 décembre 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Considérant que la mutualisation de l'achat permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Considérant qu'un groupement de commandes avait été constitué en 2018 pour la passation d'un marché public de contrôle des ouvrages géoréférencés avec les collectivités suivantes :

- Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV)
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)
- Le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)
- Le Territoire d'Energie Mayenne (TE53)

Considérant que le marché public arrive à son terme en 2021, un nouveau groupement de commande doit être constitué en vue de la passation d'un nouvel accord cadre.

Considérant que le SYDELA se propose comme coordonnateur du groupement de commandes et aura pour mission de prendre en charge la passation dudit marché.

Considérant que chaque membre du groupement participera aux frais de gestion de cette coordination, à part égale, y compris de publicité, exposés par le coordonnateur et liés à la procédure de passation du marché. Ces frais de gestion sont fixés à 10 000 euros, soit 2 500 euros par membre du groupement.

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le SIEML, le SyDEV et le Territoire Energie de Mayenne, pour la passation et l'exécution du marché public « Contrôle des ouvrages géoréférencés » dans les termes précités,**
- **D'approuver que le SYDELA soit coordonnateur du groupement de commandes,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dans les conditions précitées, ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision,**
- **De solliciter auprès des membres du groupement le versement de la somme due au coordonnateur.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

